

**RÈGLEMENT 2022-1043
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-969
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT
POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 400 805 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 15 avril 2019, le Règlement 2019-969, décrétant une dépense et un emprunt de 1 499 000 \$ pour la réfection et l'agrandissement du 1000-1010, rue de Mingan;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2020-1008 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 612 300 \$ a été abrogé le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 30 août 2021, le Règlement 2021-1037 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$ a été adopté;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser les travaux de réfection du 1000-1010, rue de Mingan, une somme additionnelle de 1 400 805 \$ est nécessaire puisque certains travaux relatifs au projet ont été omis dans l'estimation de juin 2021 et que le coût des travaux de construction a augmenté de façon importante dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement 2019-969 est remplacé par le suivant :

« Règlement 2019-969 pour la réfection du 1000-1010, rue de Mingan – Emprunt de 4 213 840 \$ ».

ARTICLE 3

Le deuxième « Considérant » du Règlement 2019-969 est remplacé par le suivant :

« **CONSIDÉRANT** que le coût de ces travaux s'élève à un montant de 4 213 840 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant



l'estimation des coûts préparée par le Services des travaux publics et services techniques de la Municipalité; »

ARTICLE 4

L'article 2 du Règlement 2019-969 est remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal autorise l'exécution des travaux de réfection du 1000-1010, rue de Mingan, estimés à 4 213 840 \$, lesquels seront réalisés à l'intérieur des limites de la ville de Baie-Comeau.

Afin de réaliser les travaux, le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 4 213 840 \$, conformément à l'estimation des coûts préparée par monsieur Dave Therrien, directeur adjoint des services techniques, en date du 2 décembre 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe, le tout résumé comme suit :

1. Installation de chantier	10 000 \$
2. Enveloppe extérieure	737 829 \$
3. Toiture	258 000 \$
4. Ouverture extérieure	374 325 \$
5. Ébénisterie	647 975 \$
6. Travaux mécaniques	261 243 \$
7. Travaux plomberie	148 671 \$
8. Travaux électriques	297 500 \$
9. Travaux structure	323 647 \$
10. Aménagement paysager	48 262 \$
11. Frais généraux et profits	281 030 \$
Coûts directs :	3 388 482 \$
Imprévus (5 %)	169 423 \$
Sous-total :	1 819 455 \$
Honoraires professionnels (10 %) :	338 850 \$
Sous-total :	3 896 755 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	194 350 \$
Sous-total :	4 091 105 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	122 735 \$
TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE :	4 213 840 \$ »

ARTICLE 5

L'article 4 du Règlement 2019-969 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 4 213 840 \$ sur une période de 20 ans. »



ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2022-27 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 17 janvier 2022.

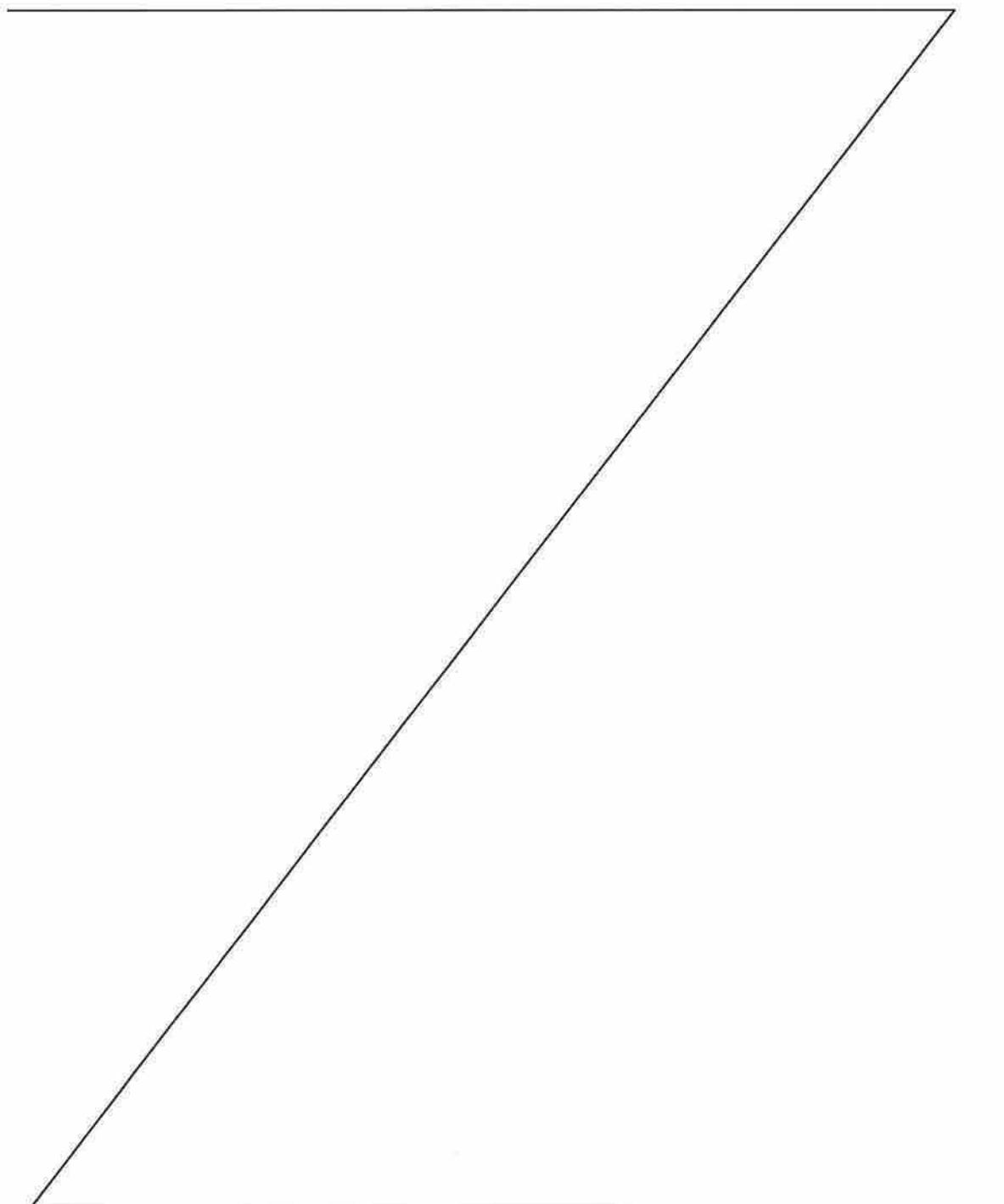


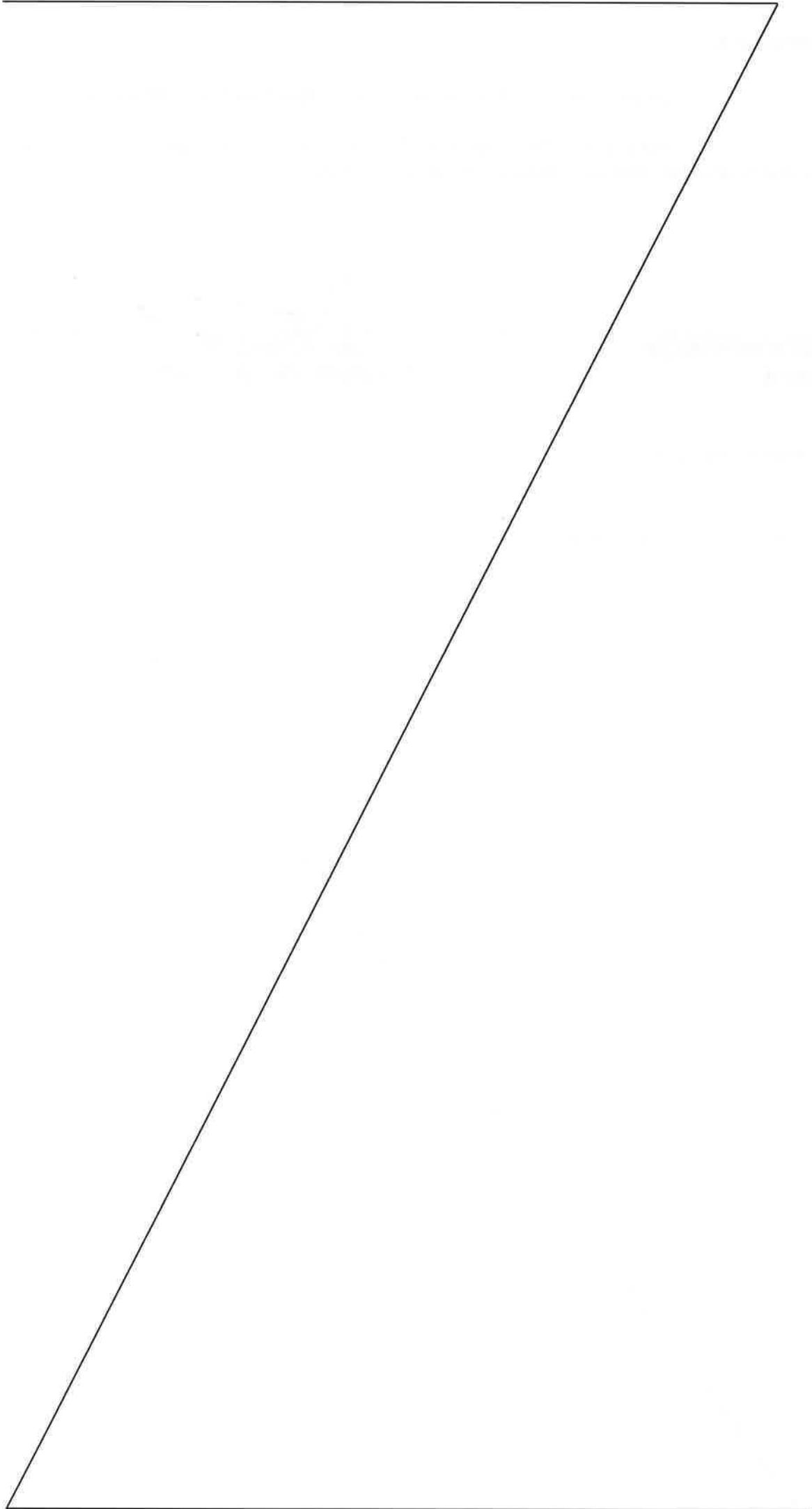
YVES MONTIGNY
MAIRE



JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE

Entrée en vigueur le 31 mars 2022.





RÈGLEMENT D'EMPRUNT
RÉFECTION 1000-1010, RUE DE MINGAN
Estimation des coûts

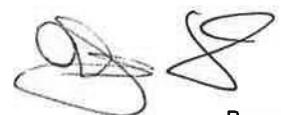
<u>Description</u>	<u>Coût</u>
1.0 Installation de chantier	10 000.00 \$
Sous-total - Installation de chantier :	10 000.00 \$
2.0 Enveloppe extérieure	
2.1 Ouvrage métallique	46 065.00 \$
2.2 Charpenterie/Menuiserie	112 835.00 \$
2.3 Isolation et étanchéité	84 870.00 \$
2.4 Revêtement mural en bois	24 769.00 \$
2.5 Revêtement métallique type 1	34 882.00 \$
2.6 Revêtement métallique type 2	26 767.00 \$
2.7 Revêtement métallique type 3	142 513.00 \$
2.8 Intercalaire en fibre de verre	40 000.00 \$
2.9 Maçonnerie	225 128.00 \$
Sous-total - Enveloppe extérieure :	737 829.00 \$
3.0 Toiture	
3.1 Revêtement par membrane et autres travaux	258 000.00 \$
Sous-total - Toiture :	258 000.00 \$
4.0 Ouverture extérieure	
4.1 Porte de garage	37 032.00 \$
4.2 Porte d'acier (incluant cadres, vitrage, quincaillerie)	18 000.00 \$
4.3 Porte et cadre d'aluminium (incluant vitrage et quincaillerie)	66 360.00 \$
4.4 Fenêtres	119 738.00 \$
4.5 Divers	31 960.00 \$
4.6 Démolition extérieure	101 235.00 \$
Sous-total - Ouverture extérieure :	374 325.00 \$
5.0 Ébénisterie	
5.1 Ébénisterie	165 281.00 \$
5.2 Construction cloisons intérieures	107 208.00 \$
5.3 Porte de bois (incluant cadre, vitrage et quincaillerie)	71 670.00 \$
5.4 Portes et cadres d'aluminium (incluant vitrage et quincaillerie)	5 000.00 \$
5.5 Revêtement de plancher en rouleau type 1	66 980.00 \$
5.6 Revêtement de plancher en rouleau type 2	2 950.00 \$
5.7 Céramique	45 520.00 \$



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
RÉFECTION 1000-1010, RUE DE MINGAN**

Estimation des coûts

<u>Description</u>	<u>Coût</u>
5.8 Peinture et plâtrage	43 750.00 \$
5.9 Plafond acoustique (divers)	71 144.00 \$
5.10 Grille gratte-pied	8 271.00 \$
5.11 Installation du mobilier cuisine	200.00 \$
5.12 Accessoires de toilette	3 201.00 \$
5.13 Plexiglass	13 800.00 \$
5.14 Démolition intérieure	43 000.00 \$
Sous-total - Ébénisterie :	647 975.00 \$
6.0 Travaux mécaniques	
6.1 Travaux mécaniques (extérieur)	16 986.00 \$
6.2 Travaux mécaniques (intérieur)	244 257.00 \$
Sous-total - Travaux mécaniques :	261 243.00 \$
7.0 Travaux plomberie	
7.1 Travaux plomberie (extérieur)	3 526.00 \$
7.2 Travaux plomberie (intérieur)	145 145.00 \$
Sous-total - Travaux plomberie :	148 671.00 \$
8.0 Travaux électriques	
8.1 Travaux électriques (extérieur)	30 500.00 \$
8.2 Travaux électriques (intérieur)	267 000.00 \$
Sous-total - Travaux électriques :	297 500.00 \$
9.0 Travaux structure	
9.1 Travaux structure (extérieur)	309 267.00 \$
9.2 Travaux structure (intérieur)	14 380.00 \$
Sous-total - Travaux structure :	323 647.00 \$
10.0 Aménagement paysager	
10.1 Pavé	6 050.00 \$
10.2 Gazonnement	9 400.00 \$
10.3 Clôtures grillagées	32 812.00 \$
Sous-total - Aménagement paysager :	48 262.00 \$



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
RÉFECTION 1000-1010, RUE DE MINGAN**

Estimation des coûts

<u>Description</u>	<u>Coût</u>
11.0 Frais généraux et profits	281 030.00 \$
Sous-total - Frais généraux et profits :	281 030.00 \$
	Coûts directs : 3 388 482.00 \$
	Imprévus (5 % des coûts directs) : 169 423.00 \$
	Honoraires professionnels (10 % des coûts directs) : 338 850.00 \$
	Sous-total : 3 896 755.00 \$
	Taxes nettes (4,9875 % ±) : 194 350.00 \$
	Sous-total : 4 091 105.00 \$
	Financement (3 % des coûts directs ±) : 122 735.00 \$
	TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE : 4 213 840.00 \$



Dave Therrien, ing.
Directeur adjoint
Division des services techniques

Le 2 décembre 2021

